

TERMES DE REFERENCE POUR LES EXPERTS

Code de l'action and pays partenaire : **SOCIEUX+ 2018-22 Côte d'Ivoire**

Titre de l'action : Appui à la promotion de l'emploi des couches vulnérables

Numéro et titre de l'Activité concerné par ce « ToREX »:

Activité 3 :

Animer des formations au bénéfice des agents du MEPS et des agents des structures associées; thèmes spécifiques prioritaires parmi le plan de formation réalisé en activité 2

Date de mise en œuvre : 17/02 au 28/02/2020

Institution partenaire :

Direction des Stratégies et des Programmes d'Emploi (DSPE/ Direction Générale de l'Emploi (DGE), Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS)

Version : 4 Draft

Final

Date: 2020 01 20

SOCIEUX+ is implemented by

Partnership led by:

Co-financed by the European Union



A propos de SOCIEUX+

L'Union européenne (UE) encourage et maintient le dialogue sur les politiques de protection sociale et d'emploi inclusif avec un nombre croissant de pays partenaires. Cet effort a été confirmé dans la communication de la Commission européenne (CE) COM (2016) 740 final - "**Proposition pour un nouveau consensus européen sur le développement notre monde, notre dignité, notre avenir**". Un nombre important d'activités de coopération dans différents pays liés à ces domaines sont financés par des instruments géographiques ou thématiques. Toutefois, un écart a été observé dans la coopération de l'UE avec les pays tiers en ce qui concerne l'appui aux mesures à court terme et la coopération entre pairs pour promouvoir le développement de la protection sociale.

SOCIEUX + Facilité européenne d'experts pour l'emploi, le travail et la protection sociale (ci-après dénommée "la Facilité" ou "SOCIEUX +") est une facilité d'assistance technique mise en place et cofinancée par l'UE (EuropeAid), la France, l'Espagne et la Belgique et mis en œuvre par un partenariat composé de quatre partenaires: Expertise France, leader du partenariat de mise en œuvre (ci-après: «le Partenariat»), la Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP), la Coopération internationale belge en matière de protection sociale (BELINCOSOC) et la Coopération technique belge (ENABEL).

L'objectif général de la facilité est d'élargir et d'améliorer l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et à des systèmes de protection sociale inclusifs dans les pays partenaires.

L'objectif spécifique est de renforcer les capacités des pays partenaires à mieux concevoir, gérer et contrôler des stratégies d'emploi et des systèmes de protection sociale inclusifs, efficaces et durables grâce à l'assistance technique à court terme et au développement des connaissances.

SOCIEUX + soutient les efforts des pays partenaires (PC) de l'UE dans la réforme, le développement et l'extension de leurs systèmes de protection sociale et le renforcement des politiques du travail et de l'emploi. La Facilité vise à renforcer les capacités des pays partenaires à mieux concevoir, gérer et contrôler des stratégies d'emploi et des systèmes de protection sociale inclusifs, efficaces et durables grâce à l'assistance technique à court terme et au développement des connaissances. SOCIEUX + :

- reconnaît l'impact de la protection sociale et de l'emploi sur la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité ;
- soutient les efforts déployés par les gouvernements partenaires pour promouvoir des systèmes de protection sociale et d'emploi inclusifs et durables ;
- complète les efforts déployés dans le cadre d'autres initiatives de l'Union européenne.

SOCIEUX + met à disposition rapidement l'expertise européenne avec des coûts de transaction minimaux pour les institutions partenaires. Il s'appuie sur l'expertise d'organismes publics ou mandatés, d'organisations non gouvernementales et d'organisations pertinentes de la société civile des États membres de l'UE et d'organisations internationales spécialisées. Il peut également soutenir la coopération Sud-Sud et triangulaire par la mobilisation de praticiens des pays partenaires. SOCIEUX + est opérationnel depuis septembre 2016.

La Facilité est une extension de SOCIEUX - Expertise de l'Union Européenne en matière de Coopération au Développement - établie en 2013.

1 CONTEXTE

I. Informations sur le pays

La Côte d'Ivoire est un pays d'Afrique Subsaharienne situé sur la Côte Sud de l'Afrique de l'Ouest, le long du Golfe de Guinée. Elle est indépendante depuis 1960.

Pays à revenu intermédiaire, la Côte d'Ivoire a connu au début des années 2000 et jusqu'à l'Accord de Ouagadougou de 2007, plusieurs crises économiques et politiques sévères avec de graves conséquences pour l'économie, le capital humain, la gouvernance et la cohésion sociale. Aujourd'hui, elle est redevenue un acteur économique de poids de l'Afrique de l'Ouest et a retrouvé une certaine stabilité politique.

Estimée aujourd'hui à 25,069 millions d'habitants¹, la population ivoirienne est une vraie mosaïque culturelle, constituée de quatre grands groupes ethniques (Akan, Malinké, Gour et Krou) et de près d'une soixantaine d'ethnies. Elle connaît une croissance rapide, de 2,5% par an.

Des atouts nombreux : des ressources naturelles agricoles et minérales importantes, un réseau national d'infrastructures diversifié, (réseau routier, énergie, télécommunications, etc.), un secteur des banques et assurances dynamique, des cadres qualifiés et une population croissante essentiellement jeune, 43% de la population a moins de 15 ans.

Des perspectives économiques très favorables : depuis 2011, le pays est redevenu une des économies les plus dynamiques d'Afrique. La reprise économique se poursuit à une vitesse rapide et soutenue, avec un taux de croissance qui devrait se maintenir autour de 7,6 % en 2020. Cette bonne performance se doit en partie au rebond de l'agriculture, le pays est l'un des plus grands producteurs et exportateurs de cacao, de café et d'huile de palme. Elle se doit également à sa capacité de résilience aux chocs internes (crise post-électorale 2010-2011 et mouvements de grèves) et externes (fluctuations des produits agricoles et extractifs, insécurité régionale). Grâce à des politiques budgétaires et monétaires prudentes et la poursuite de réformes structurelles, le pays est parvenu à maintenir une inflation modérée et à maîtriser les finances publiques.

Toutefois, en dépit de ces performances économiques et post-crisis, le gouvernement ivoirien continue de faire face à de **nombreux défis**, en particulier dans le domaine de l'emploi :

La persistance de grandes inégalités et d'un développement humain insuffisant :

- Positionnée en bas du classement de l'indice de développement humain des Nations-Unies, la Côte d'Ivoire occupe le 171^e sur 189 pays (2018). C'est également l'un des pays du monde où les inégalités entre les hommes et les femmes sont les plus marquées.
- En dépit d'améliorations notables de l'indice de pauvreté après sa forte de hausse de 10 % à 51 % entre 1985 et 2011 et de son léger recul en 2015, il demeure toutefois très élevé. 46 % de la population nationale vit sous le seuil de la pauvreté
- Le chômage des jeunes persiste même chez ceux les plus qualifiés ;

¹ World Bank (2018)

Un **niveau élevé de chômage** en général, plus important en milieu urbain qu'en milieu rural. La ville d'Abidjan présente ainsi le plus fort taux de chômage affectant près de 33,2% de sa population active.

Une **structure de l'emploi majoritairement informelle** : plus de 93 % de la population active ivoirienne travaille dans l'économie informelle.

La **persistance du sous-emploi et du chômage de longue durée pour les populations vulnérables** -les jeunes, les femmes, les chômeurs de longue durée et les personnes en situation de handicap :

- Les **jeunes constituent la population la plus vulnérable sur le marché du travail** : près de 30 % de jeunes urbains (15-24 ans) sont sans emploi et les emplois occupés par les jeunes sont plus précaires. Plus d'un tiers de jeunes occupés perçoit des revenus mensuels inférieurs au SMIG et 95 % de jeunes occupés travaillent dans le secteur informel ;
- De **forts taux de sous-emplois visibles et invisibles** comme semble l'indiquer la proportion élevée de pauvres parmi la population active ;
- Le **chômage touche plus les femmes que les hommes** : 57,8% des chômeurs sont des femmes ;
- Des **discriminations salariales persistantes à l'encontre des femmes** : le salaire mensuel moyen de l'emploi Salarié est plus faible chez les femmes que leurs congénères masculins. 41,7 % des femmes ont un salaire inférieur au SMIG alors que ce taux est de 27,9 au niveau des hommes.
- Les personnes en situation de **handicaps physiques et les individus de plus de 35 ans en difficulté d'insertion ou de réinsertion** constituent les deux catégories de personnes les plus vulnérables sur le marché du travail :
 - a. 2% de la population nationale est en **situation de handicap** (453 individus) et 40,52% d'entre eux est en âge de travailler. Or les études démontrent leurs grandes difficultés à s'intégrer sur le marché du travail.
 - b. De plus grandes difficulté d'insertion professionnelle pour les individus de plus de 35 ans dont 27 % ne participe pas au marché du travail. La plupart de ces actifs non occupés ont franchi la limite d'âge pour accéder à un emploi dans les secteurs publics comme privés. De fait, le chômage de longue durée affecte plus des trois quarts des chômeurs.

Une **plus faible employabilité et/ou facilité de mobilité des couches vulnérables** sur le marché du travail et une **faible productivité du travail** :

- Les **jeunes premières victimes de l'inadéquation entre la formation et l'emploi** : l'employabilité limitée des demandeurs d'emploi, plus particulièrement des jeunes, se doit à la faible qualification, à l'orientation du système de formation par l'offre et non par la demande et aux formations initiales trop théoriques ;

L'urgente nécessité de créer des emplois verts :

- **D'importantes modifications des régimes de températures et de pluviométrie** (déficiente depuis les années 70), observées depuis plus d'un demi-siècle, qui s'accompagnent d'un changement profond d'occupation des terres dû aux pratiques agricoles et à la déforestation.

- **Dépendance préoccupante de l'économie nationale à l'agriculture**, premier employeur et contributeur au PIB : ce secteur « *représente entre 25 et 35% du PIB, entre 40 et 70% des recettes d'exportations selon les années, offre 2/3 des emplois et induit les 3/4 de la croissance économique du pays* ». Or, les changements climatiques sont plus rapides que la capacité d'adaptation des agriculteurs.
- Un **modèle énergétique actuel, à la fois moteur du développement économique et responsable du changement climatique** : dotée d'un potentiel hydroélectrique, solaire, éolien ou géothermique appréciable, la Côte d'Ivoire se doit aujourd'hui de maximiser l'exploitation des énergies propres.

II. Situation sectorielle

Pour répondre aux défis de l'emploi en général et ceux des couches vulnérables, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une **Politique Nationale de l'Emploi (PNE) 2016-2020** dont l'objectif général vise la création d'emplois productifs, décents et durables pour les hommes et les femmes en âge de travailler, y compris des jeunes et des personnes en situation de handicap.

La thématique de la requête est au centre de la PNE 2016- 2020. Qui plus est, l'axe stratégique 2 attribue une place de choix à l'accélération du développement du capital humain et à la promotion du bien-être social et souligne que les femmes et les hommes, y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap, doivent avoir accès à un emploi productif, décent et durable. Quant à l'axe stratégique 4, relatif à la promotion d'emplois décents pour les personnes vulnérables, il a donné lieu par la suite à l'élaboration d'un document de stratégie destiné à promouvoir l'emploi pour cette catégorie de travailleurs et de travailleuses.

Le MEPS a élaboré par la suite un **Plan d'Actions Stratégiques (PAS)** puis une **Stratégie nationale de promotion de l'emploi des couches vulnérables (SNPECV)** dont l'objectif principal est de contribuer significativement, sur le plan quantitative et qualitative, à la création d'emplois au profit des couches vulnérables conformément à l'objectif général du second cycle de la PNE. Plus spécifiquement, il s'agit de :

1. Renforcer la promotion des dispositifs réglementaires et fiscaux en faveur de l'emploi des couches vulnérables ;
2. Encourager les personnes issues des couches vulnérables à la formation et/ou à l'auto-emploi à travers l'entrepreneuriat ;
3. Corriger les inégalités entre les couches vulnérables et les autres couches de la société et les disparités en matière d'emploi.

III. Rôle de l'Institution partenaire dans le secteur

Face au problème récurrent du chômage et du sous-emplois des populations vulnérables, le gouvernement national entreprend une restructuration des services de l'emploi en créant par le décret n° 2016-506 du 13 juillet 2016, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS).

Le MEPS est chargé de la Politique du Gouvernement en matière d'Emploi, de Protection Sociale et de Travail. Il compte trois Directions Générales, parmi lesquelles la **Direction Générale de l'Emploi** (DGE) dont le mandat est :

- L'élaboration, la coordination et le suivi de la Politique Nationale de l'Emploi ;
- L'observation du marché du Travail ;
- La promotion de l'emploi des couches vulnérables ;
- L'assistance aux chômeurs et aux personnes en situation de handicap ;
- La formulation d'actions de mise en adéquation de l'emploi et de la formation.

La Direction Générale de l'Emploi s'articule autour de trois Directions centrales :

- La Direction des Stratégies et des Programmes d'Emploi (DSPE) ;
- La Direction du Suivi et de l'Évaluation de la Politique de l'Emploi (DSEPE) ;
- La Direction de l'Observatoire de l'Emploi et des Métiers (DOEM).

La **DSPE** est l'entité qui a soumise à SOCIEUX+ la présente requête.

L'une des principales attributions du nouveau Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) en matière d'emploi, concerne la promotion de l'emploi pour les couches vulnérables, termes génériques qui désigne principalement les **femmes**, les **chômeurs de longue durée** et les **personnes en situation de handicap**.

2 DESCRIPTION GLOBALE DE L'ACTION

2.1 Objectif général

L'objectif général de cette requête est de contribuer à renforcer l'employabilité des populations vulnérables et à promouvoir leur insertion sur le marché du travail.

2.2 Objectifs spécifiques

- La réalisation d'un diagnostic systémique et organisationnel des services opérationnels d'intermédiation sur le marché de l'emploi destinés aux populations vulnérables, l'organisation d'un atelier de rétro-alimentation, la formalisation de recommandations. (réalisé)
- L'élaboration d'un plan de formation des agents afin d'améliorer leurs capacités à formuler et à mettre en œuvre des programmes et des projets d'intermédiation sur le marché destinés aux populations vulnérables ; (réalisé)
- **La mise en œuvre du plan de formation des fonctionnaires ;**
- **La présentation d'expériences européennes de programmes et de politiques actives d'emploi centrées sur les populations vulnérables**

2.3 Résultats globaux attendus

Les résultats attendus sont en lien étroit avec la concrétisation des objectifs spécifiques :

- Un diagnostic des services opérationnels d'intermédiation sur le marché de l'emploi destinés aux populations vulnérables, associé à des recommandations en termes de formations prioritaires (réalisé et disponible) ;
- Un plan de formation des agents, élaboré en collaboration avec l'institution partenaire de manière à renforcer les capacités des agents, tout en prenant en considération les défis, les priorités et les disponibilités de ces derniers; (réalisé et disponible) ;
- Objet de la présente activité : L'appropriation par les participants de nouvelles compétences et connaissances requises pour la mise en œuvre de politiques actives d'emploi axées sur les populations vulnérables.

2.4 Activités proposées

- A. Réaliser un diagnostic systémique et organisationnel des services
1 opérationnels d'intermédiation sur le marché de l'emploi destinés aux
: populations vulnérables et organiser un atelier de rétro-alimentation avec recommandations.
- A. Définir, planifier et formaliser un Plan de formation co-construit pour les
2: agents du MEPS et les structures associées, afin d'appuyer à la formulation de politiques publiques « opérationnelles » visant à promouvoir l'insertion des personnes vulnérables
- **A. Animer un cycle des formations au bénéfice des agents du MEPS et
3: des structures associées ; Mettre en œuvre des politiques actives d'emploi axées sur les populations vulnérables** (cycle 1 / thèmes spécifiques prioritaires parmi le plan de formation réalisé en activité 2)
- A. Animer un cycle des formations au bénéfice des agents du MEPS et des
4: structures associées ; Mettre en œuvre des politiques actives d'emploi axées sur les populations vulnérables (cycle 2 / thèmes spécifiques prioritaires parmi le plan de formation réalisé en activité 2)

2.5 Livrables spécifiques finaux (ajoutés aux rapports de mission)

- D.
1: Un diagnostic systémique et organisationnel des services opérationnels d'intermédiation sur le marché de l'emploi destinés aux populations vulnérables
- D.
2: Une synthèse des recommandations et des priorités opérationnelles en termes de formation et de développement de compétences
- D.
3 Une feuille de route : plan de formation global comprenant notamment une structuration du cycle des formations incluses dans cette action (activités d'expertise déployées en activité 3).
- **D.4 Une évaluation à chaud (fin de mission) et à froid (+ 1 mois) de chaque session/module de formation dispensée (associées au questionnaire en ligne des participants à l'issue de chaque session et réalisée en temps réel)**

3 ACTIVITE 3 : ANIMER UN CYCLE DES FORMATIONS AU BÉNÉFICE DES AGENTS DU MEPS ET DES STRUCTURES ASSOCIÉES ; METTRE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ACTIVES D'EMPLOI AXÉES SUR LES POPULATIONS VULNÉRABLES (CYCLE 1 / THÈMES SPÉCIFIQUES PRIORITAIRES PARMIS LE PLAN DE FORMATION RÉALISÉ EN ACTIVITÉ 2).

4 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

4.1 Tâches

Au regard du diagnostic réalisé dans l'activité 1, les experts ont défini des recommandations sous la forme de pistes d'actions qu'ils ont formalisées et présentées au partenaire institutionnel.

Puis au regard des priorités d'actions émises, les experts ont défini et co-construit lors de l'activité 2 un plan de formations pour renforcer les capacités des agents du MEPS et des agents des structures associées dans l'opérationnalisation des politiques d'accompagnement des publics vulnérables vers l'emploi.

Ce plan de formation contient plusieurs modules de formations en lien avec les pistes d'action retenues et dont certains parmi l'ensemble sont mises en œuvre en priorité dans le cadre de la poursuite de cette action en référence 2018-22 d'expertise technique de « pair à pair » (activité 3 et activité 4).

En particulier, les thèmes de formations retenus seraient (sous réserve de modifications ou amendements en lien avec le partenaire requérant) :

Session 1 : « Atelier d'échanges de pratiques, méthodes et outils, concrétisation, mise en œuvre et financement du dispositif de suivi/pilotage/évaluation de plans de formation/renforcement de capacités au sein des Ministères sociaux, instituts et agences mandatées sur le champ spécifique de l'insertion, de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle »

Durée prévisionnelle : 2 jours

Session 2 : « Atelier de co construction : Planification stratégique et ingénierie de projet, puis formation de formateurs relais pour accompagner un projet de renforcement de capacités des instituts de formation IFEF (Instituts de Formation et d'Education Féminine) dans la perspective d'être agréé pour délivrer des titres professionnels ».

Durée prévisionnelle : 3 jours

Session 3 : « Formation de formateurs relais, mutual learning, et échanges de pratiques (expériences de l'UE et pays limitrophes à la Côte d'Ivoire) et des méthodes pour la mise en place d'unités/plateaux techniques de formation professionnelles des chercheurs d'emploi et de professionnalisation des auto entrepreneurs parmi les populations vulnérables ».

Durée prévisionnelle : 2 jours

Méthodologie

Phase préparatoire et de documentation :

L'équipe d'experts mobilisés lors de la première activité se réunira avant le départ sur le terrain, afin de s'accorder sur les modalités de présentation (reprise) des résultats finaux du diagnostic et du plan de formation.

Une note de méthode sera développée et finalisée en étroite collaboration avec le Ministère, de même que l'agenda de la mission, la liste des participants ciblés, les modalités de prise en charge de convocation des participants aux sessions de formation et la liste des besoins logistiques et en équipement multimédia et de communication. Elle sera soumise pour approbation à l'équipe de SOCIEUX+ et à l'institution requérante.

Phase d'intervention sur le terrain :

Dès le premier jour, les experts mobilisés par SOCIEUX+ organiseront une réunion avec les responsables de la Direction des Stratégies et des Programmes d'Emploi (DSPE) de manière à stabiliser et sécuriser le calendrier de la mission et à opérer les ajustements de dernière minute pour le bon déroulement de la mission.

La délégation de l'Union Européenne à Abidjan sera conviée à cette réunion de lancement, de même que les structures associées si tant est qu'elles soient aussi bénéficiaires des formations dispensées.

La méthode mise en œuvre sera définie par les experts mobilisés par SOCIEUX +, en étroite concertation avec les acteurs bénéficiaires ;

- **Rappel : L'interlocuteur de la DUE délégation de l'Union Européenne Locale sera contacté au préalable et convié à la 1^{ère} réunion de cadrage, ainsi qu'à la réunion de débriefing.**

4.2 Livrables

Livrables :

- Une note de méthode (maximum 3 pages) ;
- Un agenda de la mission détaillant les responsabilités individuelles des experts ;
- Présentation synthétique des résultats obtenus et du Plan de travail pour l'activité suivante.

Livrables finaux (qui seront transmis à SOCIEUX+ dans les 10 jours ouvrables qui suivent la fin des activités) :

1/ Un **rapport de mission individuel sous une forme synthétique**, incluant des conclusions, recommandations et contraintes rencontrées par les experts individuels.

2/ Un **rapport collectif, synthèse des rapports individuels**, incluant en annexe au moins l'agenda de la mission, et des recommandations qui en découlent. Les recommandations portant sur les actions à suivre sont également attendues, afin d'ajuster les Termes de référence de la 3ème mission. Modèle « Ex-RP »

(**Important** : dans la partie « Résumé de la mission », il conviendra de rédiger cette partie sur un mode « journalistique », celle-ci pouvant être mise en ligne sur le site www.socieux.eu et celui de l'institution partenaire).

3/ Un **Plan méthodologique et pédagogique de déploiement des modules de formation** pour les agents du MEPS et les structures associées

4/ Le « Plan de travail prévisionnel » complété en proposition pour l'activité 4 « **WP 2019-22 CIV** » actualisé en rouge pour définir la prochaine et dernière activité

ainsi que les modules qui seront à mettre en œuvre

5/ Les **présentations** et autres documents (pédagogiques en particulier) utilisés lors des séances de formation.

6/ Les résultats des **évaluations des experts** (Expert Feedback-ExF). Les liens vers l'évaluation en ligne seront communiqués avant votre départ en mission.

8/ Les résultats des **évaluations des participants** de chaque module/session de formation. (Participants Feedback- PAF) - Les liens vers l'évaluation en ligne seront communiqués avant votre départ en mission.

5 PROFIL DE L'EXPERTISE

Expert principal (Expert 1) :

Domaine d'expertise :

Un Expert en définition, conception, évaluation et mise en œuvre des politiques publiques interministérielles de l'emploi et de la formation professionnelle à destination des populations vulnérables – **Formateur de formateurs**

Critères essentiels

- Formation universitaire en sciences politiques, sciences sociales, juridiques ou autres, en lien avec la thématique de la mission ;
- Minimum 15 ans d'expérience au sein d'une institution publique ou d'un organisme ayant pour mandat la définition de politiques/interventions publiques d'insertion socio-économique des populations vulnérables au niveau national/régional ou local ;
- Bonne maîtrise des grands enjeux juridiques, économiques et sociaux des thèmes transversaux liés à l'accès des populations vulnérables à l'emploi (intermédiation sur le marché du travail)
- Compétences et expériences de formateur dans les domaines cités
- Excellentes compétences en communication orale et écrite (langue française).

Atouts supplémentaires

- Connaissances particulières d'expériences diversifiées et mises en œuvre au sein de l'Union Européenne (benchmark) ainsi que dans la zone d'intervention dans des pays aux problématiques et enjeux similaires
- Connaissances et expériences pertinentes de terrain dans la zone géographique concernée.

Expert 2 :

Domaine d'expertise :

Un expert en organisation de la formation professionnelle technique, en alternance, en certification et insertion professionnelle, (en particulier à destination des populations féminines)

Critères essentiels

- Formation universitaire en sciences politiques, sciences sociales, juridiques ou autres, en lien avec la thématique de la mission ;
- Minimum 10 ans d'expérience au sein d'une institution publique ou d'un organisme ayant pour mandat la définition et la mise en œuvre de dispositifs de formations

techniques certifiantes et d'insertion professionnelle des populations vulnérables au niveau national/régional ou local.;

- Bonne maîtrise des grands enjeux juridiques, économiques et sociaux des thèmes transversaux liés à l'accès des populations vulnérables à l'emploi (intermédiation sur le marché du travail et formation professionnelle)
- Excellentes compétences en communication orale et écrite (langue française).

Atouts supplémentaires

- Connaissances particulières d'expériences diversifiées et mises en œuvre au sein de l'Union Européenne (benchmark) ainsi que dans la zone d'intervention dans des pays aux problématiques et enjeux similaires
- Connaissances et expériences pertinentes de terrain dans la zone géographique concernée.
- Expériences professionnelles « de terrain » de type management intermédiaire ou poste de direction au sein d'une structure d'insertion sociale/professionnelle et/ou de formation professionnelle au niveau national, régional ou local

Charge de travail :

		Preparation	On-site	Travel	Reporting	Total
Activity 3	Expert 1	4	10	2	3	19
	Expert 2	3	10	2	3	18
	Grand Total	7	20	4	6	37

6 REPORTING & COMMUNICATION

6.1 Reporting

- **Les livrables intermédiaires/préalables** (Note méthodologique, Agenda) doivent être transmis à SOCIEUX + au moins 5 jours ouvrables avant l'activité, en format A4 éditable, en taille de police 12, interligne simple ; et l'agenda, 2 pages.

- **Livrables finaux** (qui seront transmis à SOCIEUX+ dans les 10 jours ouvrables qui suivent la fin des activités)

Procédure de soumission des livrables finaux + ExMR + ExRP:

Étape 1 préparatoire (préalable à la mission) : Les livrables intermédiaires (en particulier : Note méthodologique, Agenda...) doivent être transmis à SOCIEUX + au moins 5 jours ouvrables avant l'activité ; la note méthodologique ne doit pas dépasser 5 pages

Étape 2: Le rapport collectif (modèle ExRP) de 10 pages maximum + le rapport de mission individuel pour chacun des experts (modèle ExMR) de 6 pages maximum + les livrables spécifiques faisant l'objet du résultat attendu de la mission doivent être soumis dans un format électronique éditable (MS Word) à SOCIEUX+ dans les 10 jours ouvrables suivant la fin de l'activité, pour commentaires et révisions

Étape 3: SOCIEUX+ dispose de 5 jours ouvrables pour formuler des commentaires et des demandes d'amendements.

Étape 4: Les experts ont alors 5 jours ouvrables pour modifier les livrables et les renvoyer à l'équipe SOCIEUX+ pour approbation finale.

Étape 5: Une fois les documents approuvés par SOCIEUX+, les livrables concernés seront partagés avec l'institution bénéficiaire, EuropeAid et les parties prenantes.

Les documents doivent être envoyés par e-mail à: experts@socieux.eu
copie : catherine.barme@socieux.eu & thierry.fiquet@socieux.eu

6.2 COMMUNICATION ET VISIBILITE

SOCIEUX + utilisera ses propres canaux de communication, tels que le Web www.socieux.eu, la newsletter et d'autres moyens, pour diffuser des informations concernant cet événement. Dans cette perspective, une étroite collaboration avec l'institution partenaire, ainsi que des contributions de la part des experts mobilisés seront des plus appréciées.

Une brève conversation entre les experts mobilisés par SOCIEUX+ et le Département de la communication de SOCIEUX + sera organisée avant et après la mission afin de préciser certains points stratégiques. De petites contributions, telles que la prise de photographies, de matériel graphique ou de brefs résumés seront également demandés aux experts (durant et après la mission).

Afin d'assurer la visibilité de SOCIEUX+ et de l'Union Européenne au cours de l'action, les modèles de présentation (fichiers Microsoft Power Point) et le logo de la Facilité devront être obligatoirement utilisés.

Dans le cadre d'activités spécifiques, certains produits de visibilité, tels que des brochures, des clés USB, seront mis à la disposition des experts pour être distribués sur place.

7 CODE DE CONDUITE

Les experts mobilisés par SOCIEUX+ apportent une assistance technique depuis les phases préparatoires de chaque activité jusqu'au suivi après livraison. SOCIEUX+ assiste les experts dans l'accomplissement de leurs missions en les accompagnant et en les conseillant sur la préparation des documents de référence avant les réunions. L'équipe SOCIEUX+ recueille les commentaires des institutions partenaires et veille à ce que les rapports de mission et les recommandations soient transmis aux autorités nationales, aux délégations de l'UE dans les pays partenaires et à EuropeAid.

Les experts mobilisés ne représentent pas SOCIEUX+ ou l'UE. Les opinions techniques et les recommandations exprimées sont les leurs. Ils n'expriment pas d'avis négatifs sur la mise en œuvre ou les actions soutenues par SOCIEUX + à des tiers. Néanmoins, ils doivent être conscients des objectifs et du fonctionnement de SOCIEUX+ et promouvoir la facilité au meilleur de leurs connaissances, chaque fois que cela est possible.

Enfin, les experts s'acquittent de leurs tâches dans le pays partenaire dans le respect total des institutions, des politiques et des comportements culturels locaux ; ils doivent en particulier adopter un comportement respectueux des institutions dans leur manière de traiter avec leurs homologues locaux.

4. CANDIDATURE

Soumission des candidatures

Les experts intéressés postulent en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://pmt.socieux.eu>

La procédure de soumission des candidatures se fait en deux temps :

1. S'il n'en possède pas déjà un, l'expert crée son compte personnel SOCIEUX+ (« create an account »). Pour avoir accès à tous les appels à candidatures, l'expert doit au moins renseigner les informations illustrées d'un astérisque.
2. Une fois votre compte validé par l'équipe SOCIEUX+, il vous suffit de chercher le numéro de mission **18-22/CIV/3** en cliquant sur l'onglet « Call for Experts ». Il suffit enfin de cliquer sur « Apply » pour soumettre sa candidature.

5. PROCESSUS DE SELECTION

Les experts fonctionnaires et employés du secteur public sont privilégiés pour les missions organisées par SOCIEUX+. Les consultants privés sont toutefois fortement encouragés à postuler.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en compte. Seuls les candidats short-listés seront contactés. La procédure de sélection peut inclure un entretien téléphonique ou physique. Il pourra être demandé aux candidats sélectionnés d'indiquer le nom de personnes pouvant être contactées dans leur institution d'origine.

Les experts fonctionnaires et employés du secteur public (actifs ou retraités) sont rétribués à hauteur de 250 euros par jour travaillé. Les honoraires des consultants privés sont calculés en fonction de leur expérience.

6. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE

L'activité objet de cet appel à candidatures est soumise à l'évaluation et à l'approbation par le Comité Quality Assurance de SOCIEUX+. La confirmation des dates des missions et la contractualisation des experts ne sont possibles qu'une fois la décision formelle de ce comité prise.